



**HAL**  
open science

## Master Urbanisme et aménagement

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Urbanisme et aménagement. 2016, Université Rennes 2.  
hceres-02041845

**HAL Id: hceres-02041845**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041845v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Urbanisme et aménagement

- Université Rennes 2

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences sociales

Établissement déposant : Université Rennes 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Urbanisme et aménagement* est l'une des deux mentions proposées par le département de géographie de l'Université Rennes 2, l'autre mention étant intitulée *Géographie et aménagement*. Il existe une mutualisation importante des cours, et les deux formations s'appuient sur les mêmes équipes pédagogiques et administratives ainsi que sur les mêmes laboratoires de recherche. L'objectif du département est de proposer deux grands champs de compétences complémentaires. En ce qui concerne la mention *Urbanisme et aménagement*, l'orientation est clairement professionnelle et il s'agit de former en priorité des professionnels dans les domaines de l'aménagement et du développement territorial, et de l'urbanisme. La formation est partagée entre l'acquisition de savoirs disciplinaires (géographiques, juridiques, écologiques, sociologiques, politiques) et des compétences méthodologiques et techniques.

La formation est pluridisciplinaire. Elle est organisée en quatre piliers : connaissances fondamentales ; outils et méthodes ; professionnalisation à travers des ateliers et des stages ; rédaction d'un mémoire de fin d'étude.

La mention est composée de quatre spécialités : *Aménagement et collectivités territoriales (ACT)*, à finalité professionnelle, *Aménagement, urbanisme, diagnostic et intervention territoriale (AUDIT)*, à finalité professionnelle, *Dynamiques et aménagement des espaces territoriaux (DYATER)*, à finalité recherche, et *Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière (MOUI)*, à finalité professionnelle. En réalité la spécialisation se fait plutôt en deuxième année, car au moins 70 % de la première année est effectuée en tronc commun, dont une partie avec les étudiants de la mention *Géographie et aménagement*.

Ainsi, la première année de master présente de nombreuses mutualisations entre ces spécialités, ainsi qu'avec le master *Géographie et aménagement* ; l'objectif est une certaine remise à niveau tant sur les connaissances fondamentales que sur les méthodes. Seuls deux cours (représentant ensemble environ 15 ECTS, european credits transfer system) sont propres aux spécialités. En deuxième année, le tronc commun est réduit à un cours de 5 à 12 ECTS (selon les spécialités), le reste étant propre à chaque spécialité. La spécialité *MOUI* est organisée sur une période de 18 mois, 12 mois de cours puis un stage de 6 mois.

## Synthèse de l'évaluation

Le master *Urbanisme et aménagement* vise très spécifiquement à former des étudiants dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. La formation est bien structurée et l'organisation des deux années et des différentes spécialités est claire. Elle est en phase avec ses objectifs et démontre une bonne attractivité même au-delà de la Bretagne. En deuxième année, plus de 50 % des étudiants sont recrutés de l'extérieur et dans le cas de la spécialité *MOUI* ce pourcentage s'élève à plus de 66 %. Au total, il y a plus de 200 demandes chaque année pour environ 100 places en deuxième année. Les études se caractérisent par une bonne progressivité, allant d'une première année généraliste à une spécialisation plus développée en deuxième année. Un accent notable est mis sur la professionnalisation avec trois des quatre spécialités qui sont orientées dans ce sens (*ACT*, *AUDIT*, *MOUI*). Globalement la formation présente de bons taux d'insertion professionnelle (autour de 80 % à trente mois de la sortie de l'université). Le master est bien intégré dans son environnement local et régional, ayant des liens forts avec le milieu socio-professionnel et étant intégré dans l'Institut d'urbanisme de Rennes. La formation bénéficie d'une équipe nombreuse d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels. Chaque spécialité est dotée d'un conseil de perfectionnement, lequel a pour mission l'évaluation des enseignements et la réflexion sur leur évolution.

Si l'orientation professionnalisante est bien affichée, un stage dont le caractère reste optionnel est proposé en première année mais il serait souhaitable qu'il soit obligatoire. De plus, la distinction entre les objectifs des spécialités *ACT* et *AUDIT* n'est pas assez lisible, notamment de l'extérieur ; les objectifs visés et les compétences acquises peuvent paraître assez similaires. La liste des compétences pour les spécialités *ACT*, *AUDIT* et *DYATER* reste embryonnaire et dans

le cas de *DYATER* la faiblesse de la spécialité en nombre d'étudiants et en débouchés (poursuite en doctorat) est inquiétante. Dans l'ensemble, peu de place est accordée à la dimension internationale et il n'existe pas de stratégie internationale à l'échelle de la mention. L'enseignement des langues est peu développé et ne semble pas être une priorité.

Points forts :

- Caractère pluridisciplinaire de la formation.
- Bonne intégration dans l'environnement régional et présence dans l'Institut d'urbanisme de Rennes.
- Équipe pédagogique importante, diversifiée (avec un nombre important d'intervenants extérieurs) et de bonne qualité.
- Liens importants avec le monde socio-professionnel et avec la recherche ; accent notable sur la professionnalisation.

Points faibles :

- Distinction entre les objectifs des spécialités *ACT* et *AUDIT* pas assez lisible.
- Liste des compétences pour *ACT*, *AUDIT* et *DYATER* limitée, de même que les précisions sur les modalités d'évaluation.
- Relative faiblesse de la spécialité *DYATER* en nombre d'étudiants et de poursuites d'études.
- Dimension internationale relativement peu développée et enseignement des langues insuffisant.

Recommandations :

La mention *Urbanisme et aménagement* est globalement attractive et efficace en termes d'insertion professionnelle. Son fonctionnement pourrait néanmoins être amélioré en portant une attention sur plusieurs points. Si la formation bénéficie d'une bonne progressivité, une plus grande spécialisation déjà en première année donnerait plus de cohérence au master. Le stage en première année devrait devenir obligatoire. Il serait souhaitable, en termes d'affichage, de rendre plus lisible la distinction entre les spécialités *ACT* et *AUDIT*. La mention gagnerait à mieux préciser les listes de compétences pour les spécialités *ACT*, *AUDIT* et *DYATER*, et à faire le lien entre ces compétences et les modalités d'évaluation. Le dossier transmis par l'établissement reste elliptique sur la question. Un suivi renforcé de l'acquisition de ces compétences devrait être mis en place également. Il semblerait nécessaire aussi de renforcer le lien entre *DYATER* et la poursuite en doctorat. Il faudrait encourager plus d'ouverture à l'international et développer les enseignements linguistiques. Enfin, malgré la mise en place de conseils de perfectionnement pour chacune des spécialités, il serait sans doute utile de créer une telle structure à l'échelle de la mention tout en renforçant le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'objectif principal est la formation des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme. La mention comporte quatre spécialités, trois à finalité professionnalisante (dont l'une, <i>MOUI</i>, n'apparaît qu'en deuxième année) et une à finalité recherche (<i>DYATER</i>). L'organisation générale de la formation est tout à fait pertinente pour former l'ensemble des étudiants (une centaine par an) à la diversité des métiers visés. Les spécialités <i>DYATER</i> et <i>MOUI</i> sont bien identifiées et définies. Mais concernant les deux autres spécialités (<i>ACT</i> et <i>AUDIT</i>), l'affichage est imprécis et peu lisible. Il serait intéressant de mieux les distinguer en utilisant, par exemple, des mots-clefs propres à chacune.</p> <p>Globalement la formation répond de façon satisfaisante et convaincante à ses objectifs. Les étudiants ont une opinion très favorable sur cette question et semblent trouver relativement facilement un travail, à l'exception de la spécialité <i>DYATER</i> (pour des raisons qui ne sont pas explicitées).</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>Cette partie du dossier est très bien renseignée. Le positionnement du master au sein de l'Université Rennes 2 et du champ des sciences sociales est clairement indiqué. En effet cette formation bénéficie des apports de plusieurs départements lui accordant un caractère pluridisciplinaire. En plus, la création de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes en 2012 (dont le master fait partie), et l'organisation d'activités communes (telles que les workshops et conférences) dans le cadre de l'institut, semblent avoir facilité le rapprochement des différentes spécialités et les collaborations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à Rennes. Pour certaines spécialités (<i>AUDIT</i> et <i>MOUI</i>) les étudiants peuvent profiter d'un encadrement proposé par d'autres établissements tels que l'Ecole nationale supérieure de l'architecture (ENSAB) et l'Institut d'études politiques (l'IEP) situés à Rennes.</p> <p>Dans un contexte régional (Grand Ouest), ce master paraît complémentaire par rapport à des formations similaires (Brest, Lorient, Caen, Nantes). L'éloignement géographique de ces sites en limite la concurrence.</p> <p>La mention bénéfique de l'appui de plusieurs structures de recherche rennaises, dont deux laboratoires particulièrement reconnus - Espaces et sociétés (ESO, unité mixte de recherche UMR 6590 CNRS, centre nationale de la recherche scientifique) et l'équipe COSTEL (Climat et occupation du sol par télédétection) du laboratoire LETG (Littoral, environnement, télédétection, géomatique, UMR 6554 CNRS). Les enseignants-chercheurs des laboratoires participent aux enseignements et les ressources des laboratoires sont accessibles aux étudiants. La formation bénéficie de liens solides avec plusieurs structures de recherche à l'Université Rennes 2 et avec l'école doctorale de sciences humaines et sociales (ED 507) où se dirige une partie des diplômés, notamment de la spécialité <i>DYATER</i>.</p> <p>De manière générale, la formation se caractérise par un bon nombre de partenariats avec le milieu socio-professionnel, appartenant en particulier au secteur public (métropole, département, commune, sociétés d'économie mixte). Pour chaque spécialité, une liste synthétique des partenaires est très utilement présentée dans le dossier.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Globalement le master est caractérisé par une équipe pédagogique importante et diversifiée ; cela illustre bien la pluridisciplinarité de la formation. Au total, plus d'une centaine de personnes interviennent dans les enseignements, réparties, en termes de nombre, de manière assez équilibrée entre enseignants-chercheurs/chercheurs (53 au total) et professionnels (55 au total). Parmi les enseignants de l'Université Rennes 2 (42), il y a 10 professeurs, 25 maîtres de conférences et 3 attachés temporaires d'enseignement et de recherche.</p> <p>Très logiquement, la majorité des heures est assurée par les enseignants-chercheurs, mais ils sont complétés par un grand nombre de professionnels, appartenant à des structures diversifiées du secteur public et privé, pour traiter des questions pointues. Pour les enseignants-chercheurs, même s'ils sont rattachés essentiellement aux différents domaines de la géographie, on retrouve également ceux qui relèvent d'autres champs d'études tels que l'économie, la sociologie et l'informatique, assurant au total une bonne mixité de compétences.</p> <p>Le master bénéficie d'une équipe pédagogique de bonne qualité qui intègre judicieusement des enseignants de disciplines variées et de statuts différents, ainsi que des intervenants extérieurs dont un grand nombre de professionnels, même si le département estime avoir besoin de ressources humaines supplémentaires.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Au regard des effectifs comme de l'insertion professionnelle, la formation présente des résultats tout à fait honorables.</p> <p>Les effectifs sont stables depuis 2011 et se situent autour de 85 étudiants en première année et 110 en deuxième année (la différence venant de l'ouverture de la spécialité <i>MOUI</i> uniquement en deuxième année). Un effort est fait pour garder les effectifs autour de 20 étudiants pour chaque spécialité professionnelle. Les effectifs de la spécialité recherche sont plus faibles (11 par an en moyenne entre 2011 et 2014, avec un minimum à 7 étudiants en 2013).</p> <p>En complément des statistiques d'insertion produites par l'établissement, les équipes pédagogiques de chaque spécialité procèdent à un suivi des étudiants et sont en mesure de donner des informations précises sur la qualité de l'insertion (avec un taux de réponse de 80 %). Il en ressort que le taux d'insertion est tout à fait correct et que les métiers exercés</p>

	<p>correspondent aux attendus de la formation. Les effectifs rendent peu représentatifs des comparaisons année par année ; mais globalement sur quatre ans, de 2011 à 2014, les diplômés sont en emploi pour 81 % d'entre eux dans le cas de <i>MOUI</i> ; pour 78 % dans le cas d'<i>AUDIT</i> ; pour 69 % dans le cas d'<i>ACT</i>. La situation est plus difficile à caractériser pour <i>DYATER</i> où un certain nombre d'anciens étudiants (variable selon les années, avec un diplômé en 2013) ont poursuivi en doctorat, et une part importante des situations des diplômés demeure inconnue, peut-être en raison de l'origine étrangère d'une part de la promotion.</p> <p>La formation est globalement attractive. Toutes spécialités confondues, 43 % des étudiants proviennent de l'Université Rennes 2 mais une part conséquente vient des universités d'autres régions ou villes telles que l'île de France, Lille et Bordeaux.</p>
--	---

<p>Place de la recherche</p>	<p>De manière générale, une ouverture à la recherche est proposée à tous les étudiants à travers les enseignements méthodologiques et la réalisation d'un mémoire. En plus, les étudiants effectuent un travail de recherche au sein des ateliers « recherche-action » proposés par les enseignants dans le cadre de partenariats locaux. Cela peut être illustré par le projet « 3D et médiation urbain » avec Rennes métropole.</p> <p>Pour la spécialité <i>DYATER</i>, très logiquement, les enseignements méthodologiques liés à la recherche sont renforcés et les étudiants participent aux colloques et séminaires du laboratoire ESO. Ils ont également la possibilité d'effectuer des stages dans ce laboratoire, même si les financements pour ce type d'activité sont limités.</p> <p>Globalement la mention est bien rattachée à la recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La formation a des liens nombreux avec le monde socio-professionnel sous forme de partenariats et de collaborations avec les collectivités et entreprises locales pour l'accueil d'étudiants en stage, pour l'encadrement de projets et d'ateliers et pour l'organisation de conférences sur les métiers. Par le biais de leurs enseignements, les étudiants acquièrent également des compétences techniques professionnelles dans les domaines tels que le diagnostic territorial, les finances, le droit, la réalisation d'enquêtes ou la conduite de projets. Pour les spécialités <i>ACT</i> et <i>AUDIT</i>, en association avec les services universitaires, les étudiants reçoivent une formation sur l'insertion dans le monde professionnel.</p> <p>En effet, toutes les spécialités laissent une place conséquente à la professionnalisation, qu'il s'agisse de la recherche pour <i>DYATER</i> ou du monde de l'aménagement et de l'urbanisme pour les trois autres spécialités. En première année, il n'y a pas de stage obligatoire, mais les professionnels sont très présents par les heures de cours (9 professionnels qui totalisent 183 heures sur environ 500 heures pour l'ensemble de l'année) ; en deuxième année, un point fort réside dans la mise en place systématique d'ateliers professionnalisants, figurant dans la maquette et donnant droit à des crédits ECTS. Les étudiants répondent en groupe à une commande. En revanche, il existe une différence entre les spécialités professionnelles en deuxième année avec un très fort poids des heures assurées par les professionnels en <i>MOUI</i> (plus de 350 heures sur 18 mois et avec beaucoup d'ateliers) et moins en <i>AUDIT</i> (131 heures) et en <i>ACT</i> (81 heures).</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages et les projets prennent une place importante dans la formation.</p> <p>Les stages sont optionnels en première année mais deviennent obligatoires en deuxième année où ils font l'objet d'un mémoire et d'une soutenance, impliquant les professionnels. Cette formule est commune à l'ensemble du master, même si chaque spécialité a ses spécificités. Pour <i>DYATER</i>, par exemple, le stage se réalise en priorité dans un laboratoire, parfois à l'étranger dans le cadre des partenariats du laboratoire ESO. Les stages de la spécialité <i>MOUI</i> s'effectuent pendant six mois après l'année de formation (nécessitant une nouvelle inscription à l'université). Ils font l'objet d'un rapport de stage mais sans soutenance ; le stage compte pour 7 ECTS. Il semble que pour cette spécialité, l'option d'une formation en alternance (plus intéressante sur le plan financier et éventuellement professionnel) n'ait pas été retenue. En général un encadrement conséquent entoure les stages de deuxième année.</p>

	<p>Chaque spécialité organise également des travaux en groupe et en atelier, surtout pour les filières professionnalisantes, favorisant « la mise en situation » des étudiants. Les ateliers en deuxième année se font sur commande et les étudiants doivent rendre un rapport aux commanditaires.</p> <p>Le dispositif mis en place pour les projets et stages semble être bien réfléchi et bien accompagné par des professionnels. Par contre, à cause du caractère optionnel des stages en première année, il n'existe pas de suivi individualisé de l'étudiant. Ce serait un plus que de généraliser les stages obligatoires en M1.</p>
Place de l'international	<p>La dimension internationale ne semble pas être une priorité. Elle est identifiable à travers quelques cours et les réseaux internationaux dans lesquels sont inscrits les enseignants-chercheurs. En deuxième année, un voyage d'étude à l'étranger est organisé pour chacune des spécialités professionnalisantes. Cependant, la mobilité entrante et sortante des étudiants est presque inexistante avec seulement 3 départs par an, sur environ 200 étudiants, et les arrivées sont « très faibles ». Pour les responsables, cela s'explique par le fait que les étudiants intéressés ont déjà effectué une mobilité en licence. Quelques étudiants étrangers s'inscrivent chaque année en spécialité <i>DYATER</i>.</p> <p>La relative faiblesse de la dimension internationale n'est pas pénalisante en tant que telle, dans la mesure où la mention prépare avant tout à des emplois liés à la fonction publique territoriale française. Cependant, même dans ces métiers, les référentiels internationaux sont de plus en plus importants, tels que le benchmarking et la coopération internationale des collectivités.</p> <p>Les langues sont enseignées en première année pendant une heure en moyenne par semaine (5 ECTS) et font partie du tronc commun. Un choix est proposé aux étudiants et ils ont la possibilité d'obtenir une certification de niveau. Globalement, il semble que l'enseignement des langues n'ait pas une place très importante et il est regrettable que les étudiants qui partent en stage à l'étranger ne reçoivent pas d'apprentissage en langues.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Une attention satisfaisante est portée au recrutement et à l'accompagnement. Les modalités de recrutement sont très clairement indiquées pour chacune des deux années du master et pour chaque spécialité. Les diplômés de la licence <i>Géographie et aménagement</i> de l'établissement ont un accès de droit en première année.</p> <p>Il n'existe pas de dispositifs particuliers de mise à niveau en première année mais l'importance des enseignements en tronc commun permet à tous les étudiants d'acquérir à priori les mêmes compétences en aménagement.</p> <p>Ces modalités diffèrent pour l'accès en deuxième année suivant les spécialités : <i>DYATER</i> accepte sur dossier seul, tandis que les spécialités professionnelles exigent un dossier et une audition. <i>MOUI</i> a mis en place une procédure supplémentaire pour permettre l'arrivée d'étudiants d'autres disciplines telles que la sociologie, le droit, l'économie, l'architecture et les sciences politiques. L'admission est ouverte à la formation continue mais le nombre de demandes est limité.</p> <p>Les passerelles existent entre spécialités pendant la première année et entre cette année et la deuxième année, ce qui est un plus pour la formation.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>En général les modalités d'enseignement sont assez classiques (cours magistraux et travaux dirigés, tout en présentiel) mais avec également un travail important en groupe et en atelier, souvent en situation professionnelle.</p> <p>Le master est ouvert à la formation continue (deux places sont prévues pour chaque spécialité) et les trois spécialités professionnelles offrent la possibilité d'obtention du diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Des aménagements sont prévus, notamment par rapport aux modalités de contrôle, pour les publics spécifiques (sportifs de haut niveau, étudiants ayant un handicap, salariés).</p> <p>Le numérique est présent aussi bien dans l'administration et la gestion pédagogique du diplôme (espace numérique du travail, espace de cours numérique, plateforme Moodle) que dans les matières enseignées (apprentissage à l'utilisation de logiciels spécialisés pour la gestion de données, l'analyse spatiale, les enquêtes et la représentation de projets).</p>



	<p>Le numérique est bien intégré dans l'enseignement sans être un point fort de la formation. Il existe vraisemblablement un problème matériel de disponibilité de salles informatiques qui concerne principalement les étudiants en première année. Plus généralement, il pourrait être intéressant pour l'équipe de se servir davantage des outils pédagogiques numériques pour former les futurs urbanistes et aménageurs à leur utilisation.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Une charte des examens existe à l'échelle de l'université. Son application, en géographie et pour ce diplôme, est clairement indiquée. La majorité des matières sont évaluées en contrôle continu, une décision prise par le département. Les épreuves sont diversifiées (travaux de groupe, dossiers, exercices) et semblent être en adéquation avec les enseignements. La composition et le fonctionnement des jurys sont clairs et paraissent tout à fait corrects.</p> <p>Cependant, le dossier comporte des imprécisions sur les modalités de contrôle des connaissances, et certaines unités d'enseignement (UE) semblent donner un nombre différent de crédits suivant les spécialités. En première année, le tronc commun « urbanisme-aménagement » ne représente pas le même nombre d'ECTS selon la spécialité, avec une variation importante allant de 13 à 18 ECTS. Il aurait fallu justifier de telles différences.</p> <p>Enfin, il n'y a pas d'élément dans le dossier permettant d'apprécier le bien-fondé des évaluations - par exemple, la part des oraux ou des dossiers par rapport aux compétences visées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Au vu du dossier, l'attention portée aux compétences semble insuffisante pour les spécialités <i>ACT</i>, <i>AUDIT</i> et <i>DYATER</i>. Pour ces trois spécialités, il n'y a pas de distinction entre compétences particulières et compétences transversales mais juste une description assez sommaire avec une confusion entre connaissances et compétences. Par contre, la spécialité <i>MOUI</i> distingue bien ces compétences et donne pour chaque type un descriptif convaincant. Le supplément au diplôme reste assez succinct sans fournir de détail, par exemple, sur des cours propres à la spécialité.</p> <p><i>In fine</i>, ces compétences sont censées être acquises progressivement et validées à travers les contrôles mais il ne semble pas exister un suivi précis et individuel de leur acquisition sous forme, par exemple, de portefeuille de compétences. Il serait intéressant de réfléchir à cette idée pour l'avenir.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est délicat à apprécier. Une vue globale de l'insertion des étudiants à 30 mois est fournie par les services universitaires et celle-ci est complétée par des enquêtes réalisées par les responsables de chaque spécialité. Le principe est bon mais il est difficile de mesurer la fiabilité des informations obtenues au niveau du département, faute d'indications précises sur les taux de réponse et la régularité des enquêtes. En outre, les données de l'établissement sont délicates à interpréter, car les statistiques d'insertion comparatives en 2011, 2012 et 2013 concernent tantôt l'insertion à 12 mois (pour 2013), tantôt à 30 mois (pour les deux autres années).</p> <p>Pour la spécialité <i>AUDIT</i>, un forum des anciens est organisé chaque année et dans le cadre de la spécialité <i>MOUI</i>, une association des étudiants en maîtrise d'ouvrage a été créée. Ces deux initiatives qui visent à favoriser l'insertion professionnelle des diplômés de ces spécialités pourraient être utilement généralisées à l'ensemble du master sous forme, par exemple, d'annuaire.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un conseil de perfectionnement a été récemment mis en place. En réalité il s'agit d'un conseil pour chaque spécialité qui est composé d'enseignants-chercheurs et d'étudiants et, pour les spécialités professionnelles, aussi de praticiens extérieurs. L'adoption de cette pratique est un point positif pour la formation.</p> <p>Le dossier fournit des informations (provenant des enquêtes réalisées par l'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle - l'OPEIP) sur l'évaluation par les promotions sortantes de l'adéquation des enseignements par rapport aux emplois. Les résultats montrent une très bonne adéquation pour les spécialités professionnelles (pas d'information pour <i>DYATER</i>). Par contre, il serait souhaitable aussi de disposer des informations sur l'évaluation des enseignements eux-mêmes, et leurs contenus, par les étudiants.</p>

	<p>En interne une réunion pédagogique est organisée par spécialité chaque semestre entre enseignants et étudiants pour dresser des bilans des formations. Ces échanges ont provoqué quelques changements dans l'organisation des programmes.</p> <p>Globalement l'évaluation des enseignements semble avoir été bien prise en compte mais il serait sans doute souhaitable de renforcer ces dispositifs à l'avenir en mettant en place, par exemple, des évaluations anonymes par écrit, qui pourraient faire émerger de nouveaux points d'amélioration.</p>
--	--

# Observations de l'établissement



**Lettre d'accompagnement aux réponses de l'université Rennes 2  
aux rapports de synthèse de l'HCERES  
(juillet 2016)**

La direction de l'établissement remercie l'HCERES pour l'évaluation globalement très positive de l'ensemble de ses formations.

Quoique consciente des contraintes qui pèsent sur l'HCERES, elle regrette que les rapports de synthèse de cette dernière lui parviennent tardivement, à un moment où l'élaboration de l'offre de formation que l'université Rennes 2 proposera dans le cadre de la prochaine accréditation est presque achevée. Il va de soi, pourtant, qu'elle veillera à ce que les équipes pédagogiques tirent le meilleur profit des utiles recommandations formulées dans les rapports de synthèse.

Elle tient par ailleurs à répondre de façon globale à des observations qui touchent de manière transversale à l'ensemble de ces formations :

- Le taux de réussite en M1 et le taux de passage de M1 à M2 font l'objet de remarques dans plusieurs des rapports relatifs aux formations de Master. Au delà de l'appréciation portée sur quelques cas particuliers, la direction de l'établissement souligne qu'elle est confrontée à une double contrainte : d'une part l'augmentation de ses effectifs de master 1, d'autre part la pérennisation de formations à vocation professionnalisante pour lesquelles le bassin d'emploi n'est pas extensif.

- La place insuffisante des professionnels dans certaines formations de L ou de M est à l'occasion mentionnée par les experts de l'HCERES. La direction prend acte de ces observations mais souligne, que si elle doit en effet progresser dans ce domaine, elle dispose également d'acquis sur lesquels elle entend s'appuyer (IDEFI 2PLG, Licence Pro, masters à vocation professionnelle). Elle considère également que la généralisation des conseils de perfectionnement dans le cadre de la prochaine offre de formation contribuera à renforcer encore les liens avec les mondes socio-professionnels.

- La direction de l'université prend acte des observations critiques relatives à la place de l'international dispersées dans un nombre notable de rapports de synthèse. Elle constate que, malgré les efforts de plusieurs équipes pédagogiques, cette dimension n'a pas été, dans les précédentes mandatures, un axe fort de la stratégie de l'établissement. Elle tient toutefois à souligner que l'internationalisation des formations est un des axes stratégiques du futur contrat d'établissement. Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises : objectif d'une mise en place de cours disciplinaires en langue étrangères dans l'ensemble des formations (dispositif EMILE); doublement du volume horaire attribuée aux langues dans le cadre des masters; mise en place de modules de préparation à la mobilité sortante dans le cadre de l'enseignement obligatoire des langues et d'unités d'enseignement facultatives;

mise en place d'un cadre conventionnel simplifié pour la signature d'accord de bi-diplomation qui porte déjà des fruits (bi-diplomation avec l'université de Fès (Maroc) et avec l'université de Fudan (Chine))

- Enfin, la direction prend acte des observations récurrentes sur les enquêtes d'insertion professionnelle et les problèmes d'utilisation et de lisibilité éventuellement rencontrés. Elle tient toutefois à faire remarquer que l'université Rennes 2, qui a été pionnière dans cette mission, travaille désormais dans un cadre méthodologique stabilisé et unifié à l'échelle de l'établissement mais défini au niveau national, de telle sorte que certains indicateurs restent de fait peu adaptés à la spécificité de certaines de ses formations.

Elle constate et déplore le fait que les données élaborées par l'Observatoire des Parcours de l'Etudiant et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) et transmises aux équipes pédagogiques n'aient été que faiblement appropriées et n'aient pas fait l'objet d'analyses approfondies dans les rapports d'auto-évaluation. Le développement d'enquêtes portées au niveau des équipes pédagogiques semble parfois encouragé par les rapporteurs. Or, la direction de l'université qui souhaite soutenir le caractère impartial et indépendant des enquêtes de l'OPEIP, producteur d'indicateurs d'insertion consolidés à l'échelle de l'établissement, entend limiter le développement d'enquêtes portées par les équipes pédagogiques qui ont pour effet collatéral de faire chuter le taux global de réponse de la part des étudiants.

Enfin et de façon plus circonstancielle, un faible taux de réponse sur les études de licence générale a été relevé par plusieurs équipes pédagogiques dans les rapports d'auto-évaluation. Ce problème vient du fait que les premiers résultats de l'enquête des diplômés de licence 2012 ont été intégrés alors même que le recueil n'était pas finalisé. Ce point de vigilance avait été porté à l'attention des équipes pédagogiques qui disposaient par ailleurs des enquêtes des Licences générales 2010-2011 pour lesquelles le taux de réponse oscille entre 61% et 67%.

Dans le cadre du projet de système d'information relatif à l'offre de formation, l'établissement va devoir repenser les modalités de documentation de l'ensemble des diplômes Rennes 2. Les questions de parcours étudiant et d'insertion professionnelle constituent des points d'entrée stratégique pour rendre lisible l'offre de formation. Dans cette logique, un travail de concertation va engager les équipes pédagogiques, la direction et l'OPEIP pour le renforcement de la visibilité et une meilleure interaction.

Le Président  
  
Olivier DAVID



<b>Champ de formation</b>	Sciences sociales
<b>Intitulé du diplôme</b>	Master urbanisme aménagement

## Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

### Synthèse de l'évaluation

Points forts	
Observations	<p><b>Caractère pluridisciplinaire de la formation</b></p> <p>Cet atout sera renforcé dans la prochaine maquette, notamment avec la création d'un M2 DYATER co-construit avec le département de sociologie, le renforcement des relations avec les collègues du département AES (droit, science politique, économie), le maintien des enseignements assurés par les collègues de géomatique, mathématiques et informatique.</p> <p><b>Bonne intégration dans l'environnement régional et présence dans l'IAUR</b></p> <p>Les activités proposées par l'IAUR (workshops, rencontres avec les professionnels, etc.) ont été intégrées dans la future maquette et fédèrent les spécialités de la mention autour de temps de rencontre avec les autres établissements (INSA, IEP, ENSAB). La gouvernance de l'IAUR évoluant, les relations entre la mention U-A et l'IAUR seront amplifiées.</p> <p>Equipe pédagogique importante, diversifiée (avec un nombre important d'intervenants extérieurs) et de bonne qualité</p> <p>Les nouvelles maquettes vont amplifier la présence des intervenants professionnels dans l'enseignement, notamment dans la spécialité ACT.</p> <p><b>Liens importants avec le monde professionnel et avec la recherche</b></p> <p>Les conseils de perfectionnement, la commande d'ateliers (4 à 6 ateliers par spécialité), les activités de workshop, de rencontres professionnelles, sont au cœur de la future maquette. Les liens seront renforcés également par l'ouverture des nouveaux parcours aux contrats de professionnalisation et à l'alternance.</p>

Points faibles	
Observations	<p><b>Distinction entre les spécialités ACT et AUDIT pas assez lisible</b></p> <p>Les fiches RNCP et les plaquettes des masters seront révisées en prenant en compte ce besoin de visibilité. La spécialisation a été amplifiée en première année de master, ce</p>

qui rendra aussi ces différences plus lisibles. La nouvelle offre de cours a permis de limiter les « chevauchements » entre les spécialités (suppression de certains cours, mutualisation lorsqu'un enseignement est jugé nécessaire dans 2 spécialités).

**Liste des compétences ACT, AUDIT, DYATER limitée, de même que les précisions sur les modalités d'évaluation**

La réflexion sur la nouvelle maquette a conduit à réfléchir aux compétences à acquérir dans les différentes UE. L'équipe pédagogique pourra mettre en place un portefeuille de compétences à l'occasion de la nouvelle accréditation. L'évaluation des compétences acquises en stage sera améliorée.

**Relative faiblesse de la spécialité DYATER en nombre d'étudiants et de poursuite d'études**

La spécialité DYATER, mise en place au début du précédent contrat a eu besoin de quelques années pour se construire une visibilité. Pour preuve, les effectifs de la rentrée 2015 sont en hausse : 19 étudiants en M1 DYATER, 12 étudiants en M2. La nouvelle maquette du parcours recherche a été pensée pour favoriser son attractivité (travaux en séminaires, échanges avec les laboratoires de l'UMR, rapprochement avec la sociologie). En master 2, certains modules seront partagés avec le master recherche du département de sociologie. La moitié des diplômés souhaitent poursuivre en thèse à l'issue du master, cependant le laboratoire ESO n'accueille que les candidats ayant obtenu un financement, ce qui constitue le principal facteur limitant à la poursuite en doctorat.

**Dimension internationale relativement peu développée et enseignement des langues insuffisant**

Un projet Erasmus + a été déposé pour l'organisation de workshops étudiants avec l'Italie, un partenariat stratégique Erasmus + a été obtenu avec Texas State University et permettra de développer l'accueil d'étudiants américains dans le master DYSATER et réciproquement, l'offre de cours en anglais a été amplifiée (5 à 6 cours sont prévus) pour faciliter la venue d'étudiants étrangers sur le premier semestre S7 et S9 (dispositif Emile). Un parcours international a été rendu possible avec une mobilité au S8 et, pour le master DYSATER, un travail de mémoire co dirigé sur la base d'un séjour à l'étranger au S10. L'enseignement des langues a été renforcé pour toute l'université Rennes 2 (2h par semaine sur 2 semestres).

Olivier DAVID

Président de l'Université Rennes 2

